

## PERIMETRE D'INTERVENTION

### L'EQUIPE

- Une directrice adjointe
- Un psychiatre
- Un psychologue
- Un infirmier
- Un éducateur
- Un moniteur éducateur



### SIMS



## Service d'Intervention Mobile de Soutien



### CONTACT :

3 rue Dumont D'Urville  
51100 REIMS

Adresse mail : [sims@alefpa.fr](mailto:sims@alefpa.fr)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

## PRÉSENTATION

La création du Service d'Intervention Mobile de Soutien (SIMS) trouve son origine dans le Schéma Départemental Enfance et Famille 2021-2026, en référence à la fiche action « 2-9 : *Accompagner et soutenir les lieux d'accueil afin d'éviter les ruptures de prise en charge* ».

Le Conseil Départemental de la Marne et l'Agence Régionale de Santé Grand Est portent l'ambition d'améliorer l'accompagnement des enfants considérés, dans le débat public, en « double vulnérabilité ».

L'équipe mobile intervient **en soutien des professionnels de la protection de l'enfance (assistants familiaux, MECS, FDE)**. Elle vise à favoriser la continuité de l'accompagnement et/ou de prévenir des ruptures pour des **enfants et adolescents en situation complexe relevant de la Protection de l'Enfance et du Handicap**.

## MISSIONS

### Apporter un soutien aux professionnels de la protection de l'enfance selon quatre axes majeurs :

1. En favorisant des éléments réflexifs complémentaires, écoute et soutien des professionnels, information/formation aux handicaps.
2. En apportant des conseils visant à la création d'outils éducatifs concrets ou de techniques d'adaptation de l'environnement (mise en place de séquences d'observations et d'interventions sur les lieux de vie).
3. En renforçant le lien et la coordination entre les partenaires impliqués dans la situation dans lequel s'insère le(s) professionnel(s) de la protection de l'enfance.
4. En proposant des solutions au lieu d'accueil pendant les périodes de crise (recherche et organisation de temps de répit ; préparation d'une hospitalisation si besoin avec le référent ASE).

## PUBLIC

Enfants et adolescents:

- Âgés de 6 à 18 ans.
- Résidant sur le département de la Marne au titre d'une mesure de placement.
- Orientés par la MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées) ou en cours d'orientation.
- Etant en risque de rupture de parcours en lien avec leurs difficultés multiples et leurs souffrances.
- Dont les troubles du comportement et le handicap mettent en difficulté les professionnels de l'accompagnement.

**Le service (SIMS) intervient en complément des modalités d'accompagnement déjà existantes sans s'y substituer.**

